



## Site Natura 2000 des "PELOUSES CALCAIRES DE LA HAUTE VALLEE DE LA JUINE"

### Réunion du Comité de Pilotage du 11 décembre 2015 – Compte-rendu

Sur invitation du Sous-Préfet d'Etampes, le Comité de Pilotage du site NATURA 2000 des « Pelouses Calcaires de la haute Vallée de la Juine » s'est réuni le 11 décembre 2015 à la sous-préfecture d'Étampes.

#### Étaient présents :

Monsieur Zoheir BOUAOUICHE, Sous-préfet d'Etampes et **président de séance**  
Madame Estelle DUCHEMANN, chargée de mission à NaturEssonne  
Madame Lucile FERRIOT, chargée de mission à NaturEssonne  
Monsieur Gérard LUQUET, entomologiste, A.S.H.J.A.  
Monsieur Patrick MAILLARD, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France  
Monsieur Robert SCHOEN, Direction Départementale des Territoires  
Monsieur Fabrice PRUVOST, Direction Départementale des Territoires  
Madame Marie-Laure COUDIN, Direction Départementale des Territoires  
Monsieur Jean-Pierre MORIZOT, association NaturEssonne – ASHJA  
Madame Pauline CARRAI, association NaturEssonne  
Monsieur Gilles NAUDET, Pro Natura Ile-de-France  
Monsieur Olivier PATRIMONIO, D.R.I.E.E. Ile-de-France  
Madame Danièle ZANEBONI, association Essonne Nature Environnement  
Monsieur Yves GAUCHER, maire de Saclas  
Madame Agnès GRAVIS, élue à Saclas  
Madame Marie-Claude HEURTEAUX, maire de Abbéville-la-Rivière  
Madame Marie-Claude BEN ARMOR, élue à Fontaine-la-Rivière

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance et accueille les membres du comité de pilotage. Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. la présentation du site Natura 2000 et ses enjeux,
2. le bilan de l'activité de l'année 2015
3. la présidence et animation du site
4. les perspectives de l'année 2016.

#### ***Bilan de l'animation 2015***

Madame DUCHEMANN présente l'animation réalisée sur le site de la haute Vallée de la Juine. Différentes actions ont été menées :

=> gestion :

- Les contrats Natura 2000 signés mettent en valeur la gestion pastorale pour l'entretien des pelouses. Cette année aucun contrat Natura 2000 n'étaient en cours faute de financement disponible.
- La mesure agro-environnementale territoriale (MAEt) de pâturage sur la Ferme de l'Hôpital

n'a pu être renouvelée.

- Le suivi du site se fait également par les chantiers nature bénévoles (NaturEssonne et ASHJA) et les chantiers nature Organismes de formation avec le lycée Saint Nicolas d'Igny et TECOMAH à Jouy-en-Josas. Au total 10 chantiers nature ont été réalisés et deux sont encore prévus d'ici la fin de l'année 2015.

Assistance au régime d'évaluation des incidences :

- Information auprès d'un propriétaire de la procédure à suivre concernant la pose de clôture.
- Avis donné suite à la réception par la DDT d'un formulaire simplifié d'incidence concernant une manifestation sur le site Natura 2000 : l'Essonnien.

=> Acquisition foncière :

- Mise en relation de deux propriétaires avec PRO Natura Ile-de-France. L'acquisition de parcelles par PRO NATURA est en cours.

=> Suivis scientifiques, inventaires et veille écologique :

- Application cette année du nouveau protocole de suivi des habitats d'intérêt communautaire avec mise en place pour suivi de transects au niveau de Grand Champ. Ce nouveau protocole devra être validé par les membres du COPIL.
- Le suivi et l'inventaire des reptiles ont été poursuivis.
- Le suivi des chiroptères sur deux sous-sites s'est poursuivi.
- Découverte d'une station de *Spithantes spiralis*, orchidée qui était considérée disparue de l'Essonne.
- Constats d'incidents : incendie, clôture coupée et présence de déchets. Monsieur le sous-préfet demande si une sensibilisation auprès des jeunes a été faite suite aux incendies. Il lui est indiqué que NaturEssonne va faire des présentations des sites dans les écoles. Pour ce qui concerne les clôtures, il convient de faire passer le message, auprès des habitants et acteurs locaux, de ne pas vandaliser le matériel. C'est possible, par exemple, par le biais du journal local. M. Gaucher s'est proposé pour publier un article dans le bulletin municipal de Saclas.

=> Communication, information et sensibilisation

- Mise à jour du site internet
- Publication d'articles dans deux bulletins communaux (Saclas et Fontaine-la-Rivière), un journal local (Le Républicain) et un bulletin associatif (NaturEssonne).
- Une lettre d'information est en cours de réalisation.
- Deux animations scolaires sur site ont été réalisées.
- Une animation auprès du grand public a été effectuée.
- Une présentation des actions réalisées sur le site Natura 2000 a été organisée auprès de deux propriétaires.
- Un stagiaire a réalisé un panneau de communication.
- Quatre réunions avec les services de l'État ont eu lieu.

=> Modification du DOCOB

- Les modalités de pâturage de la fiche mesure n°6 ont été modifiées selon les consignes données lors du précédent COPIL.

### ***Présidence et animation du site***

M. PRUVOST rappelle les éléments du contexte : depuis la création du site, l'État en assure la présidence, l'animation étant déléguée à l'association NaturEssonne.

Afin de se conformer aux exigences de la circulaire du 27/04/2012 un courrier a été adressé aux différentes collectivités locales, membres du COPIL afin de leur proposer la présidence.

Aucune des collectivités territoriales concernées n'a répondu positivement à cette sollicitation.

M. PATRIMONIO de la DRIEE, complète cette intervention en rappelant que la plupart des sites

dont les deux sites suivants : Pelouses calcaires du Gâtinais et pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine, tous deux animés par l'association NaturEssonne.

Le sous-Préfet appuie donc l'idée qu'une collectivité territoriale assure la présidence du site Natura 2000 et non plus l'État, aussi il demande aux membres présents au comité de réfléchir à cette possibilité et de faire connaître au plus vite leur désir d'en prendre la présidence.

Monsieur Gaucher, maire de Saclas, informe qu'il n'a pas compris quel était précisément le rôle de président et d'animateur d'un site Natura 2000. Les deux notions « présidence » et « animation » sont réexpliquées en séance afin que tous les membres puissent comprendre en quoi consiste la présidence d'un site Natura 2000 ainsi que l'animation et réfléchir à leur éventuelle candidature pour la présidence.

Dans le cas contraire l'État gardera la présidence de ce site.

### ***Perspectives d'animation pour 2016***

Plusieurs propriétaires ont émis le souhait de mettre en place des actions de gestion : mise en place de pâturage (Grand Champ, Ferme de l'Hôpital, le Carrossier et à Champ brûlard) et de fauche mécanique (Champ Brûlard). Sur le sous-site de la Ferme de l'Hôpital, il est envisagé de faire appel au Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles pour la gestion de deux parcelles.

En ce qui concerne la validation du nouveau protocole de suivi des habitats d'intérêt communautaire, il est proposé la méthode suivante :

- transmission par voie électronique en même temps que le compte-rendu à tous les membres du COPIL.
- validation du protocole, à défaut de remarques dans un délai de quinze jours.

Les suivis scientifiques devront être poursuivis afin de compléter les inventaires sur les lépidoptères et les reptiles. Un suivi de la station des *Spithantes spiralis*, espèce protégée au niveau régional et considérée en danger d'extinction sur la liste rouge régionale, devra aussi être réalisé.

La communication devra être développée par des sorties nature ouvertes au « grand public » et des animations dans les écoles.

Le DOCOB devra être actualisé avec l'intégration du suivi des habitats ainsi que l'actualisation des cartographies.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le sous-préfet remercie les participants de leur présence et lève la séance.



Le Sous-Préfet

Zoheir BOUAQUICHE

### ***Appendice :***

À la date de signature du présent compte-rendu, aucune collectivité n'a fait connaître son souhait de présider le COPIL du site des pelouses calcaires de la Haute vallée de la Juine.

Conformément à ce qu'il est indiqué dans le chapitre concernant la présidence et l'animation de ce compte-rendu, l'État conserve la présidence du site à compter de cette date.

Un appel d'offre sera lancé afin de déléguer l'animation de ce site.